



ECO

N° 13 - Janvier 2008

Actualités



MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

MENSUEL D'INFORMATIONS ECONOMIQUES

Les Journées Portes Ouvertes Pour une gestion plus efficace de la bonne gouvernance

Sous l'impulsion du Président de la République, le Ministre de l'Economie et des Finances, dès sa prise de fonction, a entrepris de mettre l'accent sur le respect des principes de bonne gouvernance, aux fins de relever les défis majeurs de relance de l'économie ivoirienne, durement affectée par cinq années de crise sociopolitique.

La conduite des missions assignées à ce Département nécessitait l'adoption et la mise en place d'un cadre de gestion, permettant de répondre efficacement aux attentes du Gouvernement, dans cette dynamique de sortie de crise.

En vue d'offrir une plate-forme d'informations et d'échanges avec ses partenaires, ses clients et le grand public, le Ministère de l'Economie et des Finances entreprend d'organiser des Journées Portes Ouvertes (JPO), impliquant l'ensemble de ses structures. Ces journées doivent permettre d'exposer les nouveaux outils de gestion efficace, de faire connaître ce Département à travers ses missions, son organisation, ses réalisations, ses perspectives et de démontrer ainsi clairement, l'engagement au strict respect des principes de bonne gouvernance.

Les Journées Portes Ouvertes viendront donc renforcer la lutte contre la fraude, la prévention de la corruption, la modernisation de la gestion des finances publiques, en vue de rendre plus efficaces les instruments financiers de l'Etat.

Cet événement a aussi pour objectif de servir de cadre d'échanges d'informations avec les clients et partenaires du Ministère de l'Economie et des Finances, et d'offrir aux directions centrales et aux structures sous tutelle du Ministère, un espace de communication.

Tout en identifiant à cette occasion les points de satisfaction, les attentes des clients et partenaires, les JPO entendent redonner confiance aux usagers nationaux du service public et aux investisseurs de tous bords. Cela va se matérialiser par des stands d'information présentant des produits et services et aussi par le biais de conférences-débats sur des thèmes majeurs qui intéressent le public.

Il s'agit en définitive, d'amener chaque structure à identifier et mettre en cohérence, avec la vision du Ministère, les initiatives relevant de sa sphère de compétence, pour répondre de manière optimale aux impératifs liés à la gestion du département. Cette démarche permet d'adopter un canevas de travail qui allie à la fois transparence, rigueur et efficacité.

Charles K. Diby ■



12ème session de la conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement

La conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) s'est réunie, en session ordinaire, le 17 janvier 2008 à Ouagadougou, sous la présidence de son Excellence M. Blaise Compaoré, Président du Burkina Faso et Président en exercice de l'Union.

Examinant la situation économique, financière et monétaire de l'Union, la conférence a pris note des efforts fournis par les Etats membres pour assurer la relance de l'activité économique, dans un environnement de plus en plus préoccupant, caractérisé par la flambée continue des cours du pétrole. Toutefois, les performances sont restées éloignées de la dynamique de croissance des économies sub-sahariennes, du fait des lenteurs dans la mise en œuvre des réformes macroéconomiques et des politiques sectorielles, ainsi que des difficultés persistantes dans les principales filières.

La conférence a relevé que les Etats ont éprouvé des difficultés à maîtriser les pressions inflationnistes consécutives, notamment au renchérissement persistant des produits pétroliers et à la flambée des prix des produits alimentaires importés. Ce phénomène risque de se poursuivre dans les années à venir.

Afin de préserver le pouvoir d'achat des populations et de mettre en œuvre des actions compatibles avec les stratégies de réduction de la pauvreté...

...Suite en page 2 ►



Séminaire bilan 2007 et perspectives 2008 : la grande synthèse

L'évaluation annuelle des réalisations des Directions Générales, services rattachés au Cabinet et structures sous tutelle, constitue une approche stratégique de conduite des missions assignées au Département.

Sous l'impulsion de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances, les différents services intègrent progressivement cette culture de la programmation et de l'auto-évaluation. Elle consiste à passer en revue les principales actions mises en œuvre par chaque structure, conformément aux objectifs fixés en début d'année. A cet effet, un accent particulier est mis sur le niveau de réalisation de chaque objectif spécifique, pour apprécier le taux d'exécution et relever les difficultés de mise en œuvre éventuelles.

Dans ce cadre, le premier document élaboré fut la Matrice d'Actions prioritaires 2006. Cet outil présenté comme un catalogue des actions perçues comme urgentes et prioritaires pour accompagner efficacement le processus de sortie de crise, a connu un taux de réalisation de 72,47%.

Une rencontre bilan, tenue le 11 janvier 2007 à Yamoussoukro, a démontré sa réelle appropriation, par les différents acteurs.

...Suite en page 2 ►

AU SOMMAIRE

Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement	1
Séminaire bilan 2007 et perspectives 2008	1
Séminaire bilan de la DGI	2
Développement de la filière riz	3
Lancement du Projet MIRI	3
Réunion des DG des Douanes de la CEDEAO	4
La politique de décentralisation de la DGI	4



La Direction Générale des Impôts a organisé, les 18 et 19 janvier 2008 à l'Hôtel Président de Yamoussoukro, un séminaire retraçant le bilan 2007 et les objectifs 2008 de la DGI, sous la présidence de son Directeur Général, Monsieur Feh Kessé.

Réunissant trois cent cinquante participants venus des différents Directions et Services des impôts de Côte d'Ivoire, les travaux ont porté sur l'évaluation des performances et progrès réalisés dans la gestion des impôts, ainsi que dans la modernisation du système fiscal en Côte d'Ivoire.

Avec pour thème principal "la communication interne à la Direction Générale des Impôts", plusieurs sujets techniques ont été traités dont notamment :



M. Feh Kessé
Directeur Général des Impôts

- l'exécution des diligences des séminaires précédents ;
- l'état d'exécution du plan d'actions 2007 de la Direction Générale des Impôts ;
- le plan d'actions 2008 pour l'amélioration du rendement fiscal de la filière bois, de l'Impôt Général sur le Revenu (IGR), et des impôts sur les traitements et salaires ;

Malgré un environnement économique défavorable (réduction du taux de l'impôt BIC passé de 35% à 27%, développement de la fraude fiscale et absence des services des Impôts dans les zones CNO), le bilan pour l'année 2007 est largement positif, au double plan quantitatif et qualitatif. En effet, les recettes brutes recouvrées s'élèvent à 895 milliards 476 millions de francs CFA, soit une progression de 16% par rapport aux réalisations de l'exercice 2006.

En outre, la décentralisation des services, soutenue par le transfert de la gestion de certains impôts aux services de base, a permis la multiplication des postes et le rapprochement des services aux contribuables.

A ce jour, de nombreux services ont emménagé dans leurs nouveaux locaux, notamment à Yopougon, Abobo, Riviera, Deux-Plateaux, Grand-Bassam, Anyama, Bingerville, Biétry, Marcory, Bonoua, Aboisso, Daloa, Bouaflé, etc. Cette politique de modernisation est accompagnée par le renforcement des moyens matériels roulants, de mobiliers, et autres outils de travail.

En ce qui concerne les perspectives 2008, les prévisions de recettes brutes attendues sont de l'ordre de 920 milliards en progression de 3% par rapport aux recettes de 2007.

Les chantiers dont la mise en œuvre devrait permettre d'atteindre ces objectifs sont les suivants :

- la décentralisation par la poursuite de constructions de bâtiments, l'objectif étant d'assurer la couverture de l'ensemble du territoire national ;
- la lutte contre la fraude fiscale et l'accentuation du contrôle de l'application de la facture normalisée ;
- la promotion du civisme fiscal ;
- la finalisation de la réforme de l'IGR ;
- le retour des services fiscaux dans les zones Centre, Nord et Ouest ;
- le renforcement des capacités des agents ;
- l'amélioration de la qualité du service fiscal ;
- le renforcement de la politique sociale dans l'optique de consolider l'autorité morale de la Direction Générale des Impôts.



Présentation de la CENTIF-CI

Un outil de lutte contre le blanchiment de capitaux

Le phénomène de blanchiment des capitaux est devenu mondial et menace la sécurité et la stabilité des Institutions et des Etats en affectant la structure des économies et la bonne gouvernance.

En Côte d'Ivoire, face à cette situation il a été mis en place la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF-CI), aux termes des dispositions de l'article 17 de la loi N° 2005-554 relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux. La CENTIF-CI est un service administratif placé sous la tutelle du Ministre de l'Economie et des Finances.

Elle a pour mission de recueillir, d'analyser, de traiter et d'exploiter les informations relatives à la lutte contre le blanchissement de capitaux et le financement du terrorisme, transmises par les personnes physiques et morales sous la forme de déclarations de soupçons.

(Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, Suite de la page 1)

la Conférence a invité les Etats membres à prendre des mesures appropriées pour renforcer les stocks alimentaires et assurer un approvisionnement régulier des marchés.

Les participants ont apprécié l'évolution favorable, en 2007, de la coopération entre les Etats membres de l'Union et les institutions financières internationales et salué, particulièrement, la reprise des relations entre la République Togolaise et l'Union Européenne, d'une part et les autres partenaires au développement, d'autre part. Ils ont encouragé les efforts engagés en vue de la libre circulation des biens et des services dans l'Union et insisté sur la nécessité de pérenniser cet acquis par la levée de tous les obstacles à sa jouissance effective. A cet égard, ils ont invité les Etats membres à rapporter, dans les meilleurs délais, toutes les décisions nationales incompatibles avec les règles du marché commun.

La Conférence a été informée des dernières évolutions intervenues dans le processus de négociation de l'Accord de Partenariat Economique (APE) entre la région Afrique de l'Ouest et l'Union Européenne. Elle a pris acte du paraphe, par la République de Côte d'Ivoire, d'un accord d'étape avec la Communauté Européenne et ses Etats membres. Par ailleurs, dans le souci de sauvegarder la cohésion au niveau de la région, la Conférence a instruit la Commission de poursuivre ses actions, en concertation avec les autorités compétentes de la CEDEAO, en vue d'une part, d'accompagner la Côte d'Ivoire dans sa démarche pour la signature d'un accord d'étape harmonisé, auquel serait partie prenante l'ensemble de la région et, d'autre part, de parvenir à la conclusion, dans un délai raisonnable, d'un accord global, viable et avantageux pour tous.

S'agissant des postes de Gouverneur de la BCEAO et de Président de la BOAD, la conférence a décidé de nommer respectivement M. Philippe-Henry Dacoury-Tabléy et M. Abdoulaye Bio Tchani.



M. Philippe-Henry Dacoury-Tabléy
Gouverneur de la BCEAO

La Conférence a été informée par son Excellence Monsieur Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal, de la prochaine tenue à Dakar, du Sommet de l'Organisation de la Conférence Islamique.

La 13ème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA se tiendra en décembre 2008, à Ouagadougou.

(Séminaire bilan 2007 - perspectives 2008, Suite de la page 1)

Au cours de cet atelier, il avait été présenté les activités menées par les différents services, les résultats de l'évaluation de la Matrice d'Actions Prioritaires 2006 et surtout, le message d'orientation du Ministre pour la gestion 2007.

Fort de cette première expérience, un Plan d'Actions Stratégiques pour l'année 2007 avait été élaboré.

Il se présentait comme la déclinaison de la vision du Ministre et des actions novatrices initiées par les structures, pour non seulement renouer avec une situation économique normalisée mais aussi et surtout, asseoir une croissance soutenue afin de relancer le processus de développement de notre pays.

A cet effet et pour tenir sur cette lancée, il est prévu à Yamoussoukro un séminaire bilan qui permettra de restituer le résultat des réalisations de l'année 2007 et de dégager les perspectives de 2008.

Cette rencontre offre l'occasion exceptionnelle de renforcer la cohésion de l'action administrative du Ministère. Elle contribue également à mobiliser l'ensemble des services, pour accompagner efficacement les différents programmes de sortie de crise engagés par le Gouvernement, en proposant la reconstruction et la relance économique.

Séminaire sur la politique de développement de la filière riz : réduire la dépendance extérieure



Le Ministère de l'Economie et des Finances a organisé, en collaboration avec celui de l'Agriculture, un séminaire sur la Politique de Développement de la Filière Riz, les 27 et 28 décembre 2007 à Abidjan. Ce séminaire visait à analyser la problématique du riz dans sa globalité, à travers les différents segments de la filière que sont : la production, l'usinage, la distribution, le cadre réglementaire et le financement, a vu la participation de l'ensemble des acteurs concernés.

L'importance de ce séminaire est indéniable.

En effet, selon les statistiques la Côte d'Ivoire importe 60% de sa consommation en riz. La dépendance vis-à-vis du marché extérieur est grande et expose notre pays à d'énormes risques liés notamment à la disponibilité à moyen et long termes de la production mondiale de riz.

A court terme, la baisse de la production mondiale et la demande internationale très forte font flamber les coûts mondiaux. Les importateurs qui subissent le contrecoup font répercuter cela sur le prix de vente, au niveau du marché national.



De g. à dr. :
M. Charles Koffi Diby
et M. Paul Antoine Bohoun Bouabré

Récemment, les populations ont durement ressenti la hausse du prix d'environ 12 à 15 %. De surcroît l'importation du riz dont le volume s'accroît de plus en plus, occasionne outre la dépendance, d'importantes pertes de devises. A titre d'exemples, celles-ci sont passées de 91,33 milliards en 2003 à 152,3 milliards en 2006, soit une progression de 40,5% sur la période représentant une part importante de nos réserves de change.

Face à cette situation, la redéfinition d'une politique de développement de la filière et sa mise en œuvre s'imposent. Cela constitue pour la Côte d'Ivoire, un défi à relever dans un contexte de relance des activités post-crise. C'est cet objectif que s'est fixé le Ministère de l'Economie et des Finances. Les trois cent cinquante participants présents ont souligné l'importance de cette denrée qui mérite une attention particulière de manière à satisfaire les besoins en consommation des Ivoiriens, en rendant le secteur plus attractif pour l'Etat de Côte d'Ivoire et pour les intervenants privés.

Mais avant il urge de surmonter les obstacles qui freinent le développement de la filière, notamment, l'absence de coordination des activités, la fragilité économique des organisations des producteurs, l'insuffisance de financement, l'absence de cadre juridique et réglementaire, la faiblesse de la productivité et de la compétitivité.

Au terme des travaux, les recommandations suivantes ont été arrêtées :

- ...adapter les variétés de riz aux particularités régionales ;
- ...rechercher et valoriser les anciennes variétés ;
- ...organiser davantage les coopératives ;
- ...améliorer progressivement les capacités d'usinage à travers l'installation d'unités de transformation ;
- ...activation du prélèvement institué par l'annexe fiscale 2007 et la mise en place du fonds de développement de la filière riz nationale ;
- ...mise en place d'un comité de suivi pour la mise en œuvre des recommandations dudit séminaire qui doivent aboutir à une plateforme Gouvernementale d'échange.

Présent à la cérémonie d'ouverture, le Ministre de l'Economie et des Finances, M. Charles Koffi Diby a souhaité l'émergence d'une véritable politique commerciale adaptée, en incluant, les produits locaux qui seront à terme labellisés et certifiés. Ceci dans un cadre réglementaire et institutionnel approprié au niveau des mécanismes de financement de la filière.

Représentant le Président de la République, le Ministre d'Etat, Ministre du Plan et du Développement, M. Paul Antoine Bohoun Bouabré, a pour sa part précisé l'intérêt que le Président de la République accorde aux recommandations des travaux et appelé chaque acteur de la filière, à s'impliquer davantage dans la détermination de la politique de développement de ce secteur porteur de revenus.

Le riz est la première céréale mondiale pour l'alimentation humaine (l'homme le cultive depuis près de 10 000 ans), la deuxième après le maïs pour le tonnage récolté. Ces dernières années, la hausse de la production de riz fut surtout due à la hausse des rendements, mais on constate ces derniers temps une relative stagnation de ces derniers (environ 38 quintaux par hectare). La production générale de riz fluctue moins que celle du blé, du fait notamment des moindres enjeux économiques et politiques. En 2003, la production mondiale de riz paddy s'est élevée à 585 millions de tonnes (source : FAO). Les cinq principaux producteurs sont, par ordre décroissant : la Chine, l'Inde, l'Indonésie, le Bangladesh et le Viet Nam.

PROJET MIRI : Lancement du programme de renforcement des capacités



Le 31 janvier 2008, en présence du Ministre de l'Economie et des Finances et de ses principaux collaborateurs, a eu lieu le lancement officiel du projet "MIRI".

Ce projet, initié par le Ministre Charles Koffi Diby, s'inscrit dans le cadre de la modernisation de la gestion des services publics, par l'utilisation efficiente des ressources humaines, pour mieux répondre aux exigences de la mondialisation et de la bonne gouvernance.

Aussi, vise-t-il à renforcer les capacités managériales de l'ensemble du personnel du Ministère de l'Economie et des Finances, afin de mettre en place une culture du résultat dans toutes ses Directions et de rétablir un niveau de qualité, d'éthique et de déontologie.

Le Projet MIRI se déroule en partenariat avec le groupe HEC Paris, première école française de management, qui a une expertise éprouvée dans la conception et la mise en œuvre de programmes de formation sur mesure, répondant à des besoins précis identifiés.

Madame Annick Koné, Conseiller du Ministre de l'Economie et des Finances et coordinatrice du projet MIRI, a précisé qu'il est d'une durée de trois années et s'articulera autour de séminaires, de conférences et de méga ateliers, selon les niveaux de compétence et de responsabilité. Les principaux enjeux du projet sont :

- de permettre une gestion optimale des ressources ;
- d'être un exemple positif en matière de bonnes pratiques et de bonne gouvernance pour toutes les administrations ;
- d'aider à la promotion d'un service public performant, de qualité et à la satisfaction de l'ensemble des usagers.

Elle a, en outre, souligné qu'intégrer la dimension managériale dans la gestion des services publics donne des raisons d'espérer en une meilleure efficacité et une plus grande compétitivité dans la qualité des prestations, au profit de l'intérêt général.

A sa suite, le Ministre Charles Koffi Diby après avoir félicité et remercié les différents intervenants, a invité l'ensemble de ses collaborateurs à s'impliquer fortement dans la réussite de ce projet dont les retombées, aussi bien individuelles que collectives, permettront au Ministère, dont le rôle est transversal, de s'acquitter parfaitement de ses missions, au bénéfice de nos concitoyens...MIRI "c'est possible !"



Mme Annick Koné,
coordinatrice du projet MIRI

Le Bureau d'Exécution des Missions

En application des conclusions de l'atelier bilan du calendrier des conférences et missions 2006, réitérées par l'atelier 2007, il a été créé par arrêté interministériel du Ministre de l'Economie et des Finances et du Ministre des Affaires Etrangères, le 22 novembre 2007, la Commission Interministérielle des Conférences et Missions (CICM).

L'objet de cette commission est d'examiner et de résoudre les questions relatives à la participation des agents de l'Administration Publique et des Etablissements Publics Nationaux (EPN), aux conférences, séminaires et autres rencontres en Côte d'Ivoire et à l'étranger. Pour la résolution de ces questions, un Bureau d'Exécution des Missions (BEM), est adjoint à la CICM.

Situé au sein de la Direction de la Solde, celui-ci est chargé, en liaison avec le Cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances, le Cabinet du Ministre des Affaires Etrangères, tous les départements ministériels et tous les EPN concernés, de :

- contrôler la conformité des pièces d'invitation aux missions ;
- exécuter la procédure des missions depuis la signature du Ministre de l'Economie et des Finances, jusqu'à l'établissement des bons émis par la Direction de la Solde ;
- recevoir les ordres de missions des ministères de tutelle ;
- suivre l'établissement des bons (transport et indemnité) émis par la Direction de la Solde ;
- recevoir les rapports de missions et autres documents justificatifs ;
- délivrer le quitus pour la perception du reliquat des indemnités de la mission ;
- rédiger les rapports d'activités.



Réunion des DG des Douanes de la CEDEAO sur l'interconnexion des systèmes informatiques

Les 22 et 23 novembre 2007, l'Ivoire Golf Club d'Abidjan a servi de cadre à la réunion des Directeurs Généraux des Douanes, sur le projet d'interconnexion des systèmes informatiques douaniers de la CEDEAO.

Ouvrant la série des allocutions, le Directeur Général des Douanes de Côte d'Ivoire, le Colonel-major Gnamien Konan, a insisté sur la nécessaire collaboration entre l'Administration des Douanes et le secteur privé, gage de la réussite du projet d'interconnexion.

Il a souhaité qu'au terme de cette rencontre, des actions concrètes soient inscrites dans un chronogramme précis à exécuter dans un bref délai.

Le représentant de la CEDEAO, le Dr Afolabi, a pour sa part réaffirmé la disponibilité et l'engagement des autorités de l'institution, à faire aboutir ce projet qui participe au renforcement de la politique d'intégration régionale.



M. Gnamien Konan
Directeur Général des Douanes

Avant de procéder à l'ouverture officielle des travaux, le Ministre de l'Economie et des Finances, Charles Koffi Diby a tenu à remercier l'Organisation Mondiale des Douanes pour son soutien constant et le choix porté sur la Côte d'Ivoire, en vue d'abriter un bureau régional de l'OMD, destiné au renforcement des capacités. Pour le Ministre, toutes les opportunités qu'offrent les nouvelles technologies de l'information et de la communication doivent être exploitées par les pays de la sous région, dans le but d'obtenir des échanges commerciaux fructueux, à travers la lutte contre la fraude, l'amélioration de la compétitivité, la fiabilisation, la traçabilité réelle des flux et la sécurisation des recettes.

A l'issue des échanges sur l'ensemble des questions, les recommandations suivantes ont été arrêtées :

1. Adoption du rapport de la réunion du comité des experts suivi du forum avec le secteur privé tenu, à Abidjan du 19 au 23 novembre 2007.
2. Engagement de la commission de la CEDEAO à mettre en exécution ces recommandations dans les meilleurs délais et en particulier, à assurer le suivi du plan d'action et du chronogramme des tâches identifiées restantes à faire, pour le démarrage effectif de l'interconnexion des systèmes informatiques des douanes, au plus tard en juillet 2008.
3. Incitation des états membres du secteur privé et l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) à apporter résolument leur soutien à la réalisation effective de l'interconnexion des systèmes informatiques douaniers.



La politique de décentralisation des services à la Direction Générale des Impôts

L'Administration fiscale ivoirienne s'est engagée, sous la conduite de son Directeur Général M. Feh Kessé, dans un vaste programme de modernisation et de déconcentration - décentralisation de ses services visant à assurer entre autres :

- le rapprochement des services fiscaux des contribuables ;
- l'élargissement de l'assiette et la maîtrise du tissu fiscal ;
- l'amélioration du rendement et de la gestion de l'impôt ;
- le renforcement de la qualité du service rendu au contribuable.

La conduite de cette politique s'est traduite notamment par la mise en place de structures décentralisées, l'acquisition d'équipement mobilier, immobilier et informatique, le transfert de compétence dans les services de base pour un meilleur partage des responsabilités, l'organisation et la rationalisation des méthodes de travail, et enfin le management par objectifs.

Cette démarche a permis à la Direction Générale des Impôts d'implanter des services des Impôts dans toutes les principales villes et grandes communes de Côte d'Ivoire, en fonction de la densité du tissu fiscal, assurant ainsi la couverture intégrale du territoire national.

A ce jour, dix-neuf directions régionales ont été ouvertes comportant : soixante deux Centres des Impôts, et quinze Conservations foncières et des Hypothèques. Cette multiplication des services extérieurs s'est accompagnée d'un transfert progressif des responsabilités dans la gestion des différents impôts et taxes. Les services décentralisés disposent en effet de pouvoirs de décision et de gestion dans leur ressort territorial en matière d'assiette, de recouvrement, de contentieux, de dégrèvement et de contrôle.



Inauguration des nouveaux centres des impôts

Le Centre des Impôts, qui comporte un service d'assiette et une recette, a compétence dans la gestion de tous les Impôts et autres opérations fiscales naguère dévolus aux directions centrales. Ainsi, les centres des impôts gèrent directement la patente, l'impôt sur les bénéfices, la TVA ; les impôts sur les salaires, l'impôt foncier, l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM), l'impôt général sur le revenu (IGR), les vignettes, les droits d'enregistrement.

Ils ont également compétence pour effectuer l'immatriculation des contribuables, la création des titres fonciers, les dégrèvements et même le contrôle fiscal externe qui est mis en œuvre par les brigades régionales d'enquêtes et vérifications.

La politique de décentralisation des structures et des compétences à la Direction Générale des Impôts a été soutenue par :

- la rationalisation des méthodes de travail au sein des services par la mise en place de nouveaux organigrammes ;
- l'informatisation et la mise en réseau de tous les services par le biais du site central ;
- le renforcement des capacités des agents notamment par la formation initiale et la formation continue, l'organisation de stages et séminaires périodiques etc ;
- l'amélioration des conditions de travail des agents par les constructions et acquisitions de bâtiments, la dotation des services en matériel et mobilier de bureau ainsi que les véhicules ;
- la mise en œuvre d'une stratégie de management par objectif, qui implique davantage, à titre individuel et collectif, les agents dans l'élaboration et la réalisation des objectifs ;
- l'encadrement permanent, le partage de responsabilités et le contrôle interne dans les services ;
- l'amélioration de la qualité du service afin d'offrir aux usagers les meilleures prestations possibles dans les meilleurs délais ;
- le renforcement de l'autorité morale des agents notamment par la reconnaissance du mérite individuel ou collectif à travers l'instauration du Prix d'Excellence, l'incitation à l'éthique professionnelle par l'application des douze vertus de l'agent des Impôts ;
- la mise en œuvre d'une politique sociale visant à l'amélioration du bien-être social des agents et de leur famille ;
- la promotion et la valorisation des ressources humaines.

En effet, avec la création de nombreux postes d'encadrement, plusieurs agents notamment les cadres, ont pu accéder à divers niveaux de responsabilité qui leur permettent d'exercer effectivement des parcelles de prérogatives de l'Administration fiscale.

Dans le même temps et pour répondre aux besoins en personnel engendrés, les moyens humains ont aussi connu une évolution notable : le nombre des agents toutes catégories confondues est passé de 1268 en 2000 à 2250 en 2007.

Cette politique de décentralisation qui repose sur le partage des responsabilités, implique :

- l'organisation d'un encadrement permanent des agents de sorte que chaque agent dans l'accomplissement de ses tâches, est pris en charge à tous les niveaux ;
- la circulation de l'information dans le service tant au plan horizontal que sur le plan vertical c'est-à-dire du sommet à la base et inversement ;
- le contrôle interne qui doit être permanent et couvrir l'ensemble des activités des services et des agents de la Direction Générale des Impôts ;
- le renforcement de la qualité du service public fiscal.

En définitive, l'ensemble de cette démarche de décentralisation des services qui vise à renforcer la transparence dans la gestion de l'Impôt, s'inscrit dans le cadre de la politique de bonne gouvernance fiscale prônée par la Direction Générale des Impôts.

ECO Actualités

Publication mensuelle du Ministère de l'Economie et des Finances.

Directeur de Publication : Charles Koffi Diby

Rédacteur en Chef : Koffi Ahoutou Emmanuel

Siège de la Rédaction : Immeuble SCIAM

17 BPV 670 Abidjan . CÔTE D'IVOIRE